

**MAIRIE
D'YFFINIAC**

DATE DE CONVOCATION
29/01/2016

002/2-1/5.2
DATE D'AFFICHAGE
11/02/2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille-seize

Le cinq Février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de **Monsieur Michel HINAULT, Maire,**

Etaient présents :

Michel HINAULT, Denis HAMAYON, Catherine RIVIERE, Alain THORAVAL, Sylvia PAULIN-VERDIER, Dominique FEIGEAN, Elisabeth JOUAN, Jean-Yves MARTIN, Pierre RAULT, Mariannick PRIGENT, Jean-François ROLLAND, Françoise DUVAL, Pierrick LE GORREC, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Sandrine KERGADALLAN, Laëtitia LE GUEN, Denis MARC, Fernand ROBERT, Annie PIHAN, Fabrice BOULIOU, André RABET, Laurent BOULAY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Annick GLATRE *procuration à Elisabeth JOUAN*

Daniel OGIER *procuration à Jean-Yves MARTIN*

Laurence LE GOFF *procuration à Sylvia PAULIN-VERDIER*

Maryvonne BALLAY *procuration à Annie PIHAN*

Denis MARC a été élu secrétaire

OBJET : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Création d'un comité de pilotage

Le Maire rappelle à l'assemblée que la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été prescrite par délibération du 06 février 2015. Il convient de créer un comité de pilotage qui sera chargé de suivre la révision de ce nouveau document et ainsi de participer aux réunions de travail.

La composition de ce comité consultatif serait la suivante :

- M. Michel HINAULT
 - M. Dominique FEIGEAN
 - Mme Elisabeth JOUAN
 - Mme Annick GLATRE
 - M. Jean-Yves MARTIN
 - M. Pierre RAULT
 - M. Jean-François ROLLAND
 - Mme Sandrine KERGADALLAN
 - Mme Maryvonne BALLAY
 - M. Laurent BOULAY
- Elus du Conseil municipal,
- M. Guy PRIGENT
 - M. Daniel HAMON
- Personnes "ressources" non élues

Suite à la notification de la prescription de la révision du PLU, certaines Personnes publiques ont formulé le souhait d'être associées aux étapes de cette procédure :

- 2 représentants de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor (1 technicien accompagné d'un exploitant agricole),
- M. Fernand ROBERT, élu représentant du Conseil Départemental des Côtes d'Armor,
- 1 représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M).

Envoyé en préfecture le 11/02/2016

Reçu en préfecture le 11/02/2016

Affiché le 3 FEV 2016

ID : 022-212203897-20160205-JL05022016002-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE la composition de cette instance comme exposé ci-dessus.***

Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture, le 11 Février 2016
Le Maire,
Michel HINAULT

